

CGV Adhésions

1. Adhésions individuelles

Tarif par an en 2024:

Adhésions individuel : personnes individuelles, CHF 50.00 plus TVA
fournisseurs ou acheteurs dans le domaine du
marketing et de l'événementiel

Validité & résiliation:

- **La durée du contrat est de 365 jours**
- Sans résiliation écrite 2 mois avant la fin du contrat, une prolongation automatique de 12 mois supplémentaires a lieu.
- Le délai de résiliation est de 60 jours à l'avance par écrit à info@celebrationpoint.ch avant l'expiration de la durée du contrat, qui doit être reconfirmée par nos soins.
- Pas de remboursement de la cotisation en cas de départ anticipé pendant la durée du contrat.
- L'adhésion est personnelle et non transmissible. Elle reste valable même en cas de changement d'emploi ou d'adresse. Veuillez nous informer de tout changement.
- **L'adhésion individuelle et l'adhésion junior pour les personnes individuelles sont résolues indépendamment de l'adhésion à une entreprise.**

L'inscription confirme les conditions mentionnées ici, la lecture et l'acceptation des CGV ainsi que l'enregistrement et l'utilisation de vos données pour nos services en ligne et les invitations à des événements. L'accord peut être retiré à tout moment. Les données ne sont pas transmises à des tiers, sauf accord préalable.

L'adhésion est confirmée dès que l'inscription nous est parvenue et que la cotisation annuelle a été réglée dans les délais. Une facture séparée sera envoyée après l'inscription.

Étendue des prestations / an

L'adhésion comprend les prestations selon l'annonce actuelle sur le site web.

2. Adhésions d'entreprises

Tarif par an en 2024:

Entreprises/associations/organisations CHF 350.00 plus TVA

Validité et conditions:

- La durée du contrat est d'un an (le mois de départ est le mois du contrat).
- Une personne déléguée par entreprise est déposée en tant que membre de la communauté.
- Sans résiliation écrite, le contrat est automatiquement prolongé de 12 mois supplémentaires au tarif annuel.
- Pas de remboursement de la cotisation en cas de départ anticipé pendant la durée du contrat.
- Le délai de résiliation est de 60 jours à l'avance par écrit (info@celebrationpoint.ch) avant l'expiration de la durée du contrat.
- L'adhésion est par entreprise / société et n'est pas transmissible.
- **L'adhésion d'entreprise est indépendante de l'adhésion individuelle (personne).**
- **Le délégué / la déléguée peut participer à tous les événements de la communauté.**

L'inscription confirme les conditions mentionnées, la lecture des conditions générales et l'enregistrement / l'utilisation des données pour nos services en ligne.

L'adhésion est confirmée dès que l'inscription est reçue, que le contrat est signé et que la cotisation annuelle est réglée. La facture est payable dans les 20 jours.

Étendue des prestations / an

L'adhésion comprend les prestations selon l'annonce actuelle sur le site web.